

L'abbé Marcel Hitayezu, complice des miliciens à Mubuga

Jacques Morel

2 décembre 2016, v1.5

Son rôle lors du massacre des Tutsi à l'église de Mubuga

Après l'attentat contre le président Habyarimana, le 7 avril, de 4 000 à 5 500 Tutsi pourchassés se regroupent à l'église de Mubuga en préfecture de Kibuye. Ils y sont massacrés du 11 au 17 avril 1994, mais le grand massacre commence le 15 et se poursuit le 16. Le préfet Kayishema est présent sur les lieux les 15 et 16 avril. Pascal, qui perdit son épouse et ses 5 enfants dans ce massacre, rapporte que le père Marcel était avec les miliciens :

Father Marcel who was at the parish knew all the plots of the militia because he used to go to their meeting. Still, he did not make a single gesture to help save the refugees. He was more of a politician than a man of religion.¹

Un autre rescapé, Claver Munyandinda, déclare :

On Tuesday [12th], when he saw there was a real hunger and some were even fainting, Father Marcel gave us a little bit of rice, but very little. When the militia found out that Father Marcel had given us something to eat, they obliged him to stop giving food to Tutsis. They told him to reserve the food for the militia who were doing "the work". Father Marcel who supported the militia accepted. After that, we saw the militia transport food, I don't know where to.²

1. African Rights, *Rwanda : Death, Despair and Defiance*, p.442. Traduction de l'auteur : Le père Marcel qui était à la paroisse connaissait tous les plans des miliciens car il allait toujours à leurs réunions. Il ne fit pas un geste pour sauver les réfugiés. Il était plus un politicien qu'un homme de religion.

2. *Ibidem*, p.443. Traduction de l'auteur : Le mardi 12, quand il vit qu'on avait réellement faim et que certains même s'évanouissaient, le père Marcel nous a donné un peu de riz, mais très peu. Quand les miliciens virent que le père Marcel nous avait donné un peu à manger, ils l'obligèrent d'arrêter de donner à manger aux Tutsi. Ils lui dirent de réserver la nourriture pour les miliciens qui faisaient "le travail". Le père Marcel, qui soutenait les miliciens, accepta. Après quoi nous vîmes les miliciens transporter de la nourriture je ne sais où.

En effet, aux environs du 13 avril, les miliciens commandés par Ryandikayo, Vincent Rutaganira et Charles Sikubwabo volèrent des sacs de riz qui avaient été donnés par Caritas pour nourrir les Tutsi réfugiés dans l'église catholique de Mubuga.³

Pour le rescapé Tite Khouyira, le père Marcel aurait voulu protéger les Tutsi, mais il reste surtout soucieux que les massacres ne salissent pas son église :

Terrible et exemplaire aventure que celle qu'a vécue Tite Khouyira, quarante ans, instituteur à Gyshita [Gishyita]. [...] Son malheur l'a comme pétrifié. Il raconte : « *C'était le vendredi 9 avril. Nous allions dîner, il était huit heures. Une grenade a explosé chez Léonard, un commerçant tutsi. Il a été tué. C'était le signal du carnage. Nous nous sommes réfugiés à l'église de Mubuga [Mubuga]. L'abbé Marcel [Hitayezu], un Hutu, nous a accueillis. Il nous a donné du riz et de l'eau. A l'extérieur de l'église, les Hutus étaient déchaînés et criaient "Tregomba kubika..." (Vous allez mourir, il faut tous les tuer). L'abbé a téléphoné au préfet de Kibuye. Il est arrivé avec le bourgmestre. Tandis que la foule hutue criait toujours, le père a dit : « Vous n'allez pas faire couler le sang de ces catholiques dans une église ! » Le préfet et le maire ont répondu que c'était un ordre du gouvernement. Ils ont contraint le père Marcel à monter dans un camion. Il pleurait. »*

Tite Khouyira poursuit : « *Alors le massacre a commencé. J'ai sauté par une fenêtre avec deux de mes frères. Pendant plus de deux mois, nous nous sommes cachés comme des bêtes traquées. [...]* »⁴

Bernard Kayumba, rescapé des massacres de Mubuga et Bisesero, a une autre opinion du prêtre : « *Pendant le génocide il était à Mubuga dans ma paroisse natale. Quand je me suis réfugié avec les autres tutsi dans la paroisse de Mubuga, il ne voulait pas me donner la main. Pourtant j'étais grand séminariste. Non seulement il ne s'est pas opposé au massacre mais il a contribué à son organisation. Il a participé à une réunion avec le préfet Kayishema, le bourgmestre Sikubwabo et d'autres génocidaires comme Ryandikayo.*⁵ *C'est lui qui a livré ces gens. Je lui ai dit que les gens avaient faim. C'est lui qui a coupé l'eau. C'est lui le responsable des tueries de la paroisse ! Le témoignage de Khouyira n'est pas exact.* »⁶

3. Hassan Bubacar Jallow, *The Prosecutor v. Ryandikayo 2nd Amended Indictment*, TPIR, 2 mai 2012, section 29, p. 7.

<http://www.francegenocidetutsi.org/Ryandikayo2ndAmendedIndictment2May2012.pdf>

4. François Luizet, Patrick de Saint-Exupéry, *Rwanda : Les miraculés de Bisesero*, Le Figaro, 2 juillet 1994.

5. Ryandikayo du MDR-Power, tenait un restaurant à Mubuga. Dès le 7 avril, de concert avec le conseiller Vincent Rutaganira, il fait massacrer des Tutsi par les Interahamwe. Il est un des organisateurs du massacre à la paroisse. Il a aussi participé aux massacres des Tutsi sur les collines de Bisesero. Recherché par le TPIR, il n'a jamais été arrêté.

6. Courriel et conversation téléphonique avec l'auteur, 19, 28 décembre 2015.

Son rôle durant l'opération Turquoise

Marcel Hitayezu est signataire de la lettre des prêtres du diocèse de Nyundo au cardinal Etchegaray, lors de sa visite à Kibuye le 25 juin. Tout en regrettant les massacres, ils ne cachent pas leur animosité vis-à-vis du FPR. Ils reprennent à leur compte les fausses accusations contre des religieux tutsi et expriment de la compréhension pour les tueurs : « *Après l'assassinat du Président de la République Rwandaise Juvénal HABYALIMANA, les batutsis menacés par les bahutus se sont réfugiés dans les églises. Malheureusement certains prêtres et religieux (ses) étaient des complices du F.P.R. Des documents découverts, même des armes, en font foi. Cela explique l'agressivité des bahutus qui se sont attaqués à tout ce qui était tutsi même des religieux – sans discernement et sans se préoccuper de leur culpabilité ou de leur innocence. Les prêtres ont été attaqués pour leur appartenance ethnique surtout s'ils avaient donné asile à des réfugiés batutsis dans leur paroisse. Le massacre n'a épargné personne, protégés et protecteurs.* »⁷

L'abbé Athanase Seromba, condamné pour génocide par le TPIR pour avoir fait détruire au bulldozer son église sur la tête de ses paroissiens tutsi, est parmi les signataires.

Le prêtre Marcel Hitayezu, curé de Mubuga, est accusé par Valentine M. d'avoir tué ou fait tuer deux enfants d'Agathe, fille de Birara Thomas : Kabibi, petite fille âgée de 7 ans et Ajida, un garçon de 4 ans. Ils ont été tués à la grenade à l'église de Mubuga le 29 juin 1994.⁸ Elle en accuse aussi un certain Ryandikayo. Celui-ci est probablement Ryandikayo Charles qui tenait un restaurant à Mubuga. Il est recherché par le TPIR pour sa participation aux massacres, notamment à la paroisse de Mubuga.⁹

Le capitaine de frégate Marin Gillier, qui stationne à Gishyita du 27 juin au 1^{er} juillet 1994, constate le massacre à l'église de Mubuga et s'entretient avec ce prêtre. Il ne demande pas d'explications au bourgmestre Charles Sikubwabo qui attribue tous les massacres au FPR alors que ce dernier n'est pas venu dans la région.

7. Lettre des prêtres du diocèse de Nyundo au cardinal Etchegaray pour sa visite à Kibuye le 25 juin 1994, in Jean Ndorimana, *Rwanda, l'Église catholique dans le malaise*, Vivere In, 2001, pp. 168-169 . <http://www.francegenocidetutsi.org/LettrePrêtresKibuyeEtchegaray25juin1994.pdf>

8. Vénuste Kayimahe, Jacques Morel, Enquête sur les personnes tuées dans la région de Bisesero pendant l'opération Turquoise, juillet 2013. <http://jacques.morel67.free.fr/BiseseroEnquete2013Analyse.pdf>

9. Hassan Bubacar Jallow, *The Prosecutor v. Ryandikayo 2nd Amended Indictment* , TPIR, 2 mai 2012. <http://www.francegenocidetutsi.org/Ryandikayo2ndAmendedIndictment2May2012.pdf> ; Theodor Meron, *The Prosecutor v. Ryandikayo Prosecutor's request for a warrant of arrest and an order for transfer* , 26 mars 2014.

<http://www.unmict.org/sites/default/files/casedocuments/mict-12-22/warrants-and-subpoenas/en/140326-4.pdf>.

La fuite au Congo

Marcel Hitayezu s'enfuit au Congo en 1994. En 1997, lors de l'évacuation forcée des camps au Zaïre par l'AFDL, selon un bulletin des Pères blancs, « *Hitayezu Marcel (Nyundo) a pu atteindre Tingi-Tingi après une marche de plus de 400 km à pieds.* » Il a pu s'en évader et gagner Nairobi.¹⁰

Réfugié en France

Marcel Hitayezu est réfugié en France. Le statut de réfugié lui est accordé le 26 janvier 2011.¹¹ Il est prêtre à Pons en Charentes,¹² puis à Saintes.

Il défend des génocidaires

Dans le bulletin de Madeleine Raffin,¹³ il défend l'abbé Edouard Ntuliye, recteur du petit séminaire de Nyundo en 1994, qui est mis en cause par un tribunal gacaca.

Cet Edouard Ntuliye, alias Simba, a été condamné à perpétuité puis acquitté en 2000. Selon un grand séminariste, il serait allé à Nyange et aurait dit au curé Seromba : « *Qu'attendez-vous, nous à Nyundo, nous avons déjà fait le nettoyage* ». Il est de nouveau condamné à perpétuité par un tribunal gacaca en 2009.

Un mandat d'arrêt du Rwanda

Le 30 juin 2015, le procureur général du Rwanda a émis à l'encontre de Marcel Hitayezu un mandat d'arrêt international pour participation au génocide et a demandé son extradition. La Cour d'appel de Poitiers rendra sa décision le 26 janvier 2016.¹⁴

La Cour d'appel de Poitiers rend un avis favorable à l'extradition vers le Rwanda de Marcel Hitayezu le 29 juin 2016.¹⁵

Le 27 octobre 2016, la Cour de cassation a donc cassé cet arrêt et émis un avis défavorable à l'extradition de Marcel Hitayezu au motif que « *l'absence d'une définition précise et accessible des éléments constitutifs [du crime de génocide*

10. Second Cri d'Alarme, ANB-BIA, 7 mars 1997.

11. *Conseil d'État, 10ème et 9ème sous-sections réunies, 26/01/2011, 312833, Publié au recueil Lebon*, 26 janvier 2011. <http://www.francegenocidetutsi.org/FileItem-257680-CE26janvier2011.pdf>

12. *Une équipe paroissiale nommée par l'évêque*, Sud-Ouest, 7 janvier 2014. <http://www.sudouest.fr/2010/10/15/une-equipe-paroissiale-nommee-par-l-eveque-212673-1273.php>

13. *Le Tambour de la fraternité*, n° 20, avril 2009. <http://www.francegenocidetutsi.org/TambourDeLaFraterniteAvril2009.pdf>

14. Vincent Buche, *Un prêtre saintais réclamé par la justice rwandaise*, La Nouvelle République, 18 décembre 2015. <http://www.francegenocidetutsi.org/PretreSaintaisReclameParJusticeLNR18decembre2015.pdf>

15. Vincent Buche, *Extradition du prêtre saintais : avis favorable*, Sud-Ouest, 29 juin 2016. <http://www.francegenocidetutsi.org/HitayezuBuche29juin2016.png>

dans le Code pénal rwandais en vigueur en 1994] fait obstacle à ce que les faits soient considérés comme punis par la loi rwandaise »¹⁶

16. Vincent Buche, *Génocide au Rwanda : le prêtre saintais ne sera jamais jugé*, Sud-Ouest, 27 octobre 2016. <http://www.francegenocidetutsi.org/PretreSaintoisJamaisJugeS027octobre2016.pdf>